



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 11
POUR : 11
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le sept novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 03 novembre 2025

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD et Nadine VERNEY

Pouvoir : Bruno AVEQUE à Eric DOURNON, Brigitte ARNAUD à Jacques JOUANS et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n°08-07112025-05 : DOMAINE SKIABLE – Convention de gratuité d'accès des piétons au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2025 / 2026

Un accès gratuit au plateau de Montfrais a été mis en place par la commune de Vaujany pour la saison hiver 2018/2019 puis reconduit chaque saison d'hiver depuis.

Ce dispositif permet aux piétons d'emprunter gratuitement la Télécabine de Montfrais et le tapis de Montfrais pour accéder au plateau de Montfrais et notamment aux restaurants d'altitude ou à la salle hors sac.

Cette offre rencontre un réel succès : 11 323 passages ont en effet été comptabilisés lors de l'hiver 2024-2025 soit une fréquentation stable par rapport à la saison précédente.

Il paraît donc souhaitable de reconduire cette offre touristique pour la prochaine saison hivernale.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de conclure une convention avec la société SATA Group, exploitant du domaine skiable de la commune de Vaujany, afin de définir les modalités de diffusion et de prise en charge des titres de transport, pour l'accès gratuit des piétons à la télécabine de Montfrais, durant la saison d'hiver 2025 / 2026.

À cet effet, la société SATA Group accorde à la Commune de Vaujany une remise de 66 % sur les tarifs publics piétons spécifiques à la télécabine de Montfrais.

Les tarifs remisés suivants seront appliqués durant la saison d'hiver 2025 / 2026

Désignation	Tarif 2025 / 2026	Pour rappel Tarif 2024/2025
Aller-retour TC Montfrais 5 - 71 ans	2.89 € (+ 6.25%)	2.72 €

La carte magnétique est à la charge de l'usager.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention de gratuité d'accès des piétons au plateau de Montfrais pour la saison Hiver 2025 / 2026 par la télécabine de Montfrais ;

Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 21/11/2025

le remise de 0% sur les tarifs

ID : 038-213805278-20251107-08_07112025_05-DE

Berger
Levfaul

- Dit que cette gratuité sera prise en charge par la Commune avec une remise de 0% sur les tarifs publics piétons comme susmentionné ;
- Dit que les crédits seront prévus au **chapitre 011 / article 6288** du budget Ville M57 2026 ;
- Donne toutes délégations à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et notamment la signature de la convention à intervenir.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire,
Yves GENEVOIS

